



## La Petite Académie de Printemps 2025

Ateliers de lecture à voix haute et de photographie avec  
Charly Breton (comédien) et Brigitte Pougeoise (photographe)

Dans le cadre du festival des *Nuits de juin* à la Chartreuse (5 au 7 juin 2025), vous souhaitez découvrir le plaisir de la lecture théâtrale à voix haute ou exprimer votre créativité par la photographie ? Participez aux ateliers de la Petite Académie de Printemps. Accompagnés par des artistes professionnels, vous explorerez une de ces disciplines tout en vous ouvrant à l'autre.

### Horaires des ateliers :

#### Jeudi 5 juin:

**18h – 19h** : Ouverture de la Petite Académie de Printemps

**19h30 – 21h** : atelier de pratique lecture à voix haute ou photographie

**21h30** : Temps de convivialité

#### Vendredi 6 juin:

**18h – 19h45** : atelier de pratique lecture à voix haute ou photographie

**20h30** : spectacle *Centroamérica* de Lagartijas Tiradas al Sol

#### Samedi 7 juin:

**10h – 13h** : atelier introduction à la discipline secondaire

**14h – 18h** : atelier de pratique lecture à voix haute ou photographie

**18h** : Présentation du travail au public dans le cadre des Nuits de Juin

**20h30** : Pot final

*Ateliers ouverts à partir de 18 ans*

#### Tarifs :

· tarif plein : 120 €

· tarif étudiant : 80 € (sur présentation d'un justificatif)

#### Informations et inscription :

Gaëtan Rivière, chargé de médiation culturelle

gaetan.riviere@chartreuse.org | 04 90 15 24 34

# NUITS DE JUIN

3<sup>e</sup> édition  
LES NUITS  
DE JUIN

## Formulaire d'inscription La Petite Académie de Printemps 2025

**Document à retourner avant le 1 juin 2025 à Gaëtan Rivière : [gaetan.riviere@chartreuse.org](mailto:gaetan.riviere@chartreuse.org)**

### Informations concernant le ou la participant.e :

NOM Prénom :

Date de naissance :

**Etudiant\* :**    Oui       Non

Nom de l'établissement et de la formation :

\* justificatif à fournir pour bénéficier du tarif réduit

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel :

**Choix de l'atelier principal :**    Lecture à voix haute       Photographie

J'accepte d'être informé par email de l'actualité de la Chartreuse :    Oui       Non

### Assurance\* :

Nom de l'assurance responsabilité civile :

\* Attestation à nous fournir avant le début du stage.

### Procédure de règlement :

- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du « CIRCA – La Chartreuse »
- Les virements sont à transmettre sur le compte suivant :

**CIRCA LA CHARTREUSE**

**IBAN : FR76 1009 6182 7900 0244 4790 135**

**BIC : CMCIFRPP**

### Autorisation à l'image :

Je cède au CIRCA, à titre gratuit et pour une durée illimitée, mon droit à l'image sur les photos et enregistrements qui seront fait durant le stage et j'autorise la diffusion, par le CIRCA, de ces images et/ou enregistrements sur tous supports connus ou inconnus à ce jour (réseaux sociaux, site internet, webmag du CIRCA) à des fins d'archivage, de promotion du CIRCA et de ses activités ainsi qu'à des fins d'exposition.

Oui j'autorise

Non je n'autorise pas

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Signature :

# LES NUITS DE JUIN

3<sup>e</sup> édition  
LES NUITS  
DE JUIN



## Conditions générales de vente La Petite Académie de Printemps 2025

### ARTICLE 1 - ORGANISATEUR ET STAGIAIRE

Les présentes conditions générales de ventes sont conclues entre :

- L'association CIRCA - La Chartreuse, Centre National des Écritures du Spectacle, dont le siège social est situé au 58 rue de la République, 30400 Villeneuve-lez-Avignon, enregistrée sous le numéro SIRET 300 300 274 00028, ci-après dénommé « l'Organisateur », et
- Toute personne physique inscrite à la Petite Académie de Printemps dispensée par le CIRCA - La Chartreuse du 05 au 07 juin 2025, ci-après dénommé « le/la Stagiaire »

### ARTICLE 2 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de l'Organisateur et du/de la Stagiaire, dans le cadre du stage intitulé Petite Académie de printemps proposé.

### ARTICLE 3 - CONDITIONS REQUISES ET INSCRIPTION

Les inscriptions sont proposées jusqu'au 23 juin 2025.  
L'âge minimum requis est de 18 ans.

### ARTICLE 4 - PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le prix du stage est fixé à :

- 120€ - tarif plein
- 80€ - tarif réduit

Les tarifs sont inscrits dans le formulaire d'inscription.

### ARTICLE 5 - ASSURANCES

Le Stagiaire s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile ainsi qu'à une assurance personnelle pour dommages corporels couvrant son activité lors du stage. Le Stagiaire est donc responsable des dommages qu'il peut causer à autrui, ainsi qu'au matériel, que ce soit lors des ateliers ou en dehors de ceux-ci.

### ARTICLE 6 - DROIT DE RÉTRACTATION

En vertu des dispositions de l'article L221-18 du Code de la consommation, et dans le cas où l'inscription au stage aurait été effectuée à distance, le Stagiaire bénéficie du délai légal de rétractation à compter de la date d'inscription.

**Une fois passé ce délai de rétractation, aucun remboursement n'est possible.**

# NUITS DE JUIN

3<sup>e</sup> édition  
LES NUITS  
DE JUIN



## ARTICLE 7 – DROIT D'ANNULATION

Le CIRCA – La Chartreuse se réserve le droit d'annuler le stage en cas d'effectifs insuffisant (10 élèves requis au minimum). Dans ce cas, les Stagiaires en seraient informés au plus tard le 1 juin et remboursés des sommes déjà versées.

## ARTICLE 8 - CAS DE FORCE MAJEURE

L'Organisateur s'engage à apporter tous ses soins à l'exécution des prestations prévues. De son côté, le/la Stagiaire s'engage à suivre avec assiduité les ateliers proposés.

Toutefois, la responsabilité d'aucune des Parties ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de leurs obligations serait imputable à un cas de force majeure (désastres naturels, incendies, attentats, grèves générales, pandémies, etc.), telle que définie par la jurisprudence française, ou en cas d'accident grave d'un des professionnels.

Dans ce cas, le contrat de stage se trouverait résilié, et des dommages et intérêts ne pourraient être réclamés à l'Organisateur. Seule la période de stage réalisée serait due par le Stagiaire à l'Organisateur au *pro rata temporis* de leur valeur prévue.

## ARTICLE 9 – COLLECTE ET UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre du stage, l'Organisateur, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles des Stagiaires telles que les nom, prénom, adresse postale et adresse électronique (ci-après dénommées ensemble, les « Données personnelles »).

Les Données personnelles des Participants sont collectées par l'Organisateur uniquement pour l'organisation du stage, et sont indispensables pour participer à celle-ci. Les Données personnelles ne seront ni traitées ni rendues accessibles à aucun tiers. L'Organisateur se garde le droit d'utiliser ces données pour faire parvenir ultérieurement aux Stagiaires les informations quant aux offres similaires.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, les Stagiaires bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de leurs données personnelles, et ce sur simple demande à l'adresse électronique suivante : [gaetan.riviere@chartreuse.org](mailto:gaetan.riviere@chartreuse.org)

## ARTICLE 10 – DROIT À L'IMAGE

Si le/la Stagiaire en donne l'accord, il/elle peut être amené.e à être filmé.e ou pris.e en photo dans le cadre de ses ateliers. À cet effet, le/la stagiaire autorise expressément le CIRCA – la Chartreuse, et ce sans limitation de durée, à faire usage des photographies et vidéos qu'il pourra faire de lui durant son stage pour les utilisations suivantes : site internet, presse, publicité, ... Le/la stagiaire confirme par la présente que son autorisation est donnée en connaissance de cause et sans contrepartie financière. Il ne pourra donc prétendre à aucune rémunération du fait de l'utilisation ou diffusion des photos et vidéos réalisées.

# NUITS DE JUIN

3<sup>e</sup> édition  
LES NUITS  
DE JUIN



## ARTICLE 12 – LITIGES ET LOI APPLICABLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales de Ventes étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée, et ne saurait en aucun cas affecter la validité du présent contrat lui-même.

Les Stagiaires admettent sans réserve que le simple fait de participer au stage les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du stage ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Tout différend né à l'occasion du stage fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre l'Organisateur et le Participant. À défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux dispositions du Code de procédure civile.

En cas de contestation ou de réclamation pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'Organisateur, à l'adresse électronique suivante : [gaetan.riviere@chartreuse.org](mailto:gaetan.riviere@chartreuse.org)  
Le silence gardé par l'Organisateur, sur le fond de la contestation ou de la réclamation, et ce dans un délai de deux mois, vaut rejet de la demande.

## Règlement intérieur de la Petite Académie de Printemps

### ARTICLE 1 – RESPECT DES HORAIRES

Les stages sont soumis à des horaires dont le respect permet d'assurer le bon déroulement des formations. Il est demandé aux Stagiaires de respecter ces horaires et de prévenir de tout retard.

### ARTICLE 2 – RESPECT DES LIEUX

Chaque Stagiaire se doit de respecter les lieux de cours ainsi que le matériel mis à disposition. Ainsi, il/elle fera le nécessaire pour rendre sa place et le matériel prêté dans le même état qu'à son arrivée.

Un espace cuisine, avec un frigidaire, micro-ondes, bouilloire, cafetière et de la vaisselle seront mis à disposition des Stagiaires. Chacun.e se doit d'en prendre soin et de nettoyer ce qu'il/elle a utilisé.

### ARTICLE 3 – PRÉSENCE AUX ATELIERS ET EVENEMENTS

Les Stagiaires sont tenus d'assister régulièrement aux ateliers. Les absences ne donnent aucun droit à une réduction sur le tarif du stage. Les Stagiaires retardataires et absents aux ateliers ne sont pas sous la responsabilité de l'Organisateur.

### ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉ

Les Stagiaires sont responsables de leurs effets personnels. Le CIRCA – La Chartreuse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il en va de même en cas d'allergie, de maladie, d'accident ou de blessure.